

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 novembre 2016

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, INCAGARAY René, PRIBAT André, ELICABE Yves, GARCIA Patrice, IRIART Otxanda

Absents excusés: PARADIS Sébastien, ELICABE Nicolas, UTHURRY Dominique, Hélène IRIART Aurélie SOLANILLE,

Secrétaire de séance : INCAGARAY René,

Point procédure abandon parcelles - Dossier Etchart-

Conformément à la procédure, après un mois d'enquête en mairie le dossier a été transmis aux services de la Préfecture.

Après que le Préfet ait pris l'arrêté de DPU, le dossier sera transmis au juge des expropriations pour finalisation du projet.

Mise à jour tarification location salle / chaises et bancs.

Devant les sollicitations de plus en plus nombreuses pour locations des tables, bancs et chaises et compte tenu des dégradations faites au matériel concerné le conseil municipal décide

- De fixer à 100€ la location de la totalité des tables et bancs et ou chaises, lorsque le dit matériel sort de l'enceinte de la salle. (environ 25 tables et 50 bancs / ou 100 chaises), ce qui revient à 4€ par lot 1table/2bancs.

Participation réseaux divers

Extension France Télécom

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été réalisé l'extension France Télécom pour la parcelle de Chastel Mickael et Virginie Holder et qu'il convient de leur en demander le remboursement pour la somme de 1505,69€

Extension Eau Potable (Renouvellement et renforcement antenne « Confitures de Haute Soule »

Monsieur le Maire fait savoir qu'afin de répondre aux besoins croissants en eau potable de l'entreprise « confitures de haute Soule » à Sibas, qui rencontre des problèmes de débit et pression le SAEP envisage de renouveler une vieille conduite en fonte DN60 et de renforcer par la même occasion un tronçon de canalisation.

La partie renouvellement sera assumée en totalité par le SAEP pour la somme de 18 484,44€ TTC

Pour ce qui est de la partie renforcement dont le montant s'élève à 5 838€ TTC une convention sera établie pour la prise en charge par la commune qui en répercutera le montant à la SARL les Confitures de Haute Soule.

Une partie de la réfection de la chaussée sera prise en charge par la commune aussi bien sur la partie renouvellement que sur la partie renforcement.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention liant le SAEP à la commune dès que le plan de financement sera accepté par les intéressés.

Décisions modificatives comptabilité 2016

Le conseil municipal accepte les modifications suivantes :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits alloué		Augmentation des crédits	
	Chapitre	Sommes	Chapitre	Sommes
<i>Charges à caractère général</i>	61521	-5711€		
<i>Contingent</i>			6554	437€
<i>Autres charges financières</i>			6688	250
<i>Remboursement emprunt</i>			1687	2424€
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>			231/93	2600€
<i>Virement vers la section investissement</i>			023	5024€
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			021	5024€
<i>Terrains nus</i>	2111/92	-9000€		
<i>Avances versées sur acompte</i>	238/92	-30500€		
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>			231/91	39500€

DIVERS

- **Longueur de voirie communale** : suite aux travaux autour de la salle communale et ceux concernant l'accès à la propriété CHASTEL, le Maire propose d'ajouter 355m à la longueur de voirie communale. Cette augmentation sera prise en compte, notamment, pour le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale que la commune percevra en 2018. **Accord du Conseil Municipal.**
- **La Convention avec la SAFER** pour la mise à disposition des parcelles A 111, 139,193, 226,482 à Ximun Aycirieix se termine au 31 décembre 2016. Voir pour la mise à disposition future, sachant que Ximun souhaite continuer la location.
- **Dossier Eyhérabide** Avis lancement de la procédure définitive - délibération du 3 juin 2016 -
- **Panneaux à mettre**
 - Au niveau du chemin qui descend entre et le long des parcelles C191/C192 ET 472/193 à Abense pour préciser la largeur de la voie.
 - Au niveau de l'ikastola pour faire ralentir les véhicules
- **Devis demandé pour les arbres devant la mairie**